

éditoriaux & opinions

Taxe professionnelle : de l'impôt imbécile à l'impôt idiot

Créée en 1975 par Jacques Chirac, la taxe professionnelle qui a remplacé la patente a immédiatement été qualifiée d'impôt « imbécile » par François Mitterrand. Nicolas Sarkozy veut la remplacer en 2010 par une contribution économique territoriale, suscitant la fronde des élus locaux. Mais pour les entreprises des services, le remède, en taxant la valeur ajoutée, risque de se révéler pire que le mal !



POINT DE VUE JACQUES MARCEAU

Président d'Aromates, enseignant à l'IEP d'Aix-en-Provence

Le congrès des maires s'achève, les esprits s'échauffent et les élus locaux de tout poil s'insurgent, vocifèrent et gesticulent pour dénoncer la suppression de la taxe professionnelle, pierre d'angle du budget des territoires. Qu'ils se rassurent, ce cher impôt, « l'impôt imbécile » comme le qualifiait François Mitterrand, ne disparaîtra pas mais sera bientôt remplacé par une belle, mais dangereuse, usine à gaz. La taxe professionnelle est morte, vive la contribution économique territoriale !

Une réforme « en profondeur » ne pouvant se résoudre à un simple changement de nom, le zèle du législateur est allé jusqu'à proposer un nouveau mode

de calcul dont la complexité est telle qu'il est peu probable que lui-même s'y retrouve. Si l'on essaie de faire simple, il s'agit de supprimer la taxation de l'investissement ou « équipements et biens mobiliers » (EBM), pour la remplacer par une « contribution économique territoriale » (CET) composée de deux éléments : la « cotisation locale d'activité » (CLA) et la « cotisation complémentaire » (CC) basée sur la valeur ajoutée. Le tout pour assurer aux collectivités territoriales « un montant équivalant à celui des recettes fiscales actuelles », selon une récente et rassurante déclaration du gouvernement.

Du côté de la cotisation locale d'activité, rien de nouveau puisque cette taxe est la reprise de la partie foncière de la taxe professionnelle,

assise sur la valeur locative des biens passibles de la taxe foncière, cette dernière restant déterminée dans les mêmes conditions qu'actuellement.

En revanche, la cotisation complémentaire est une invention redoutable qui, si elle est mise en œuvre, pourrait se révéler particulièrement prédatrice sur le terrain de l'emploi. En effet, cette cotisation est basée sur la valeur ajoutée ou, en d'autres termes, plus l'entreprise emploie de salariés, plus elle paiera...

Cette nouvelle taxe n'est en vérité pas nouvelle puisqu'elle est un « copier-coller » de la taxe professionnelle sur les salaires, supprimée en 1999 par Dominique Strauss-Kahn, le ministre des Finances de Lionel Jospin. Rétablir une taxe sur les salaires en période de crise, est-ce vraiment une idée de génie pour favoriser l'emploi et la relance ?

Qui seront les gagnants ? Les industriels bien sûr, mais prioritairement ceux qui ont beaucoup investi pour employer peu. Ouvrons les yeux, les temps ont changé et nos chères usines se sont, pour celles qui sont restées en France, automatisées et ont fait, pour remplacer l'homme par la machine, de lourds investissements au profit d'autres industriels produisant le plus souvent leurs équipements en... Chine, pour les raisons que l'on connaît. C'est donc prioritairement à ces derniers, en ne taxant plus l'investissement industriel, que notre pays s'appête à faire un cadeau. Cela s'appelle se tirer une balle dans le pied. C'est bien le moment !

Dans ce bruyant débat, la retenue du Medef n'est peut-être pas, comme on pourrait trop facilement le croire, le signe d'un consensus discret avec les options du gouvernement mais l'expression de luttes intestines sournoises et tenaces entre les représentants des secteurs industriels et ceux des services. Gros consommateurs de mains-d'œuvre, ces derniers ont en effet tout à perdre dans cette réforme et les premiers, beaucoup à gagner. Et au Medef, le pouvoir est clairement resté dans les mains de l'industrie car il y règne la règle immuable du « qui paye, décide » !

Mesdames et messieurs les élus territoriaux, cessez d'être obnubilés par la perspective de voir baisser votre budget. N'oubliez pas qu'une grande partie de ce dernier est consacrée à l'action sociale. En conséquence, les effets dévastateurs de cette nouvelle taxe sur l'emploi dans votre région seront tels que vous aurez eu des raisons d'être inquiets. Mais il sera trop tard, la poule aux œufs d'or sera déjà morte. Mesdames et messieurs les politiques, au travail ! Reprenez votre copie pour que l'on ne remplace pas un impôt imbécile par une taxe injuste et dangereuse pour l'emploi et la vitalité de nos territoires. ■

ÉDITOS

Europe : les bébés du divorce

On sait l'Europe malade de sa démographie. Mais on n'a sans doute pas assez mesuré combien la démographie compromet l'idée même d'Europe. Depuis quarante ans, le taux de natalité s'est effondré sur le Vieux Continent. Ce phénomène, couplé à une augmentation générale de la durée de la vie, entraîne un vieillissement accéléré de la population. Le cas allemand est à cet égard exemplaire. L'étude que vient de publier l'institut Destatis confirme ce que l'on savait déjà, mais en pire ! Avec un taux de fécondité oscillant depuis trente ans entre 1,3 et 1,4 enfant par femme en moyenne – il en faudrait 2,1 pour remplacer les générations –, la population d'outre-Rhin est entrée dans une phase de décroissance accélérée. L'an dernier, on y dénombrait plus de 82 millions d'habitants. Destatis estime qu'ils ne seront plus que 65 à 70 millions en 2060, dont un tiers de plus de 65 ans et 15 % de plus de 80 ans ! Certes, l'Allemagne n'est pas seule dans ce cas. Mais le contraste est chaque année plus saisissant avec les pays européens à la démographie plus dynamique, France en tête, où le taux de natalité dépassait l'an dernier les 2,07 enfants par femme. Ce grand écart va bouleverser la hiérarchie des pays de l'Union européenne.



PAR PIERRE-ANGEL GAY

En 2060, et sans doute avant, Britanniques et Français seront plus nombreux que les Allemands. Mais ce n'est pas le plus important. Ce hiatus démographique entrave la création d'une Europe sociale. La France s'achemine douloureusement vers un âge de la retraite compris entre 60 et 65 ans quand l'Allemagne, qui a adopté le principe d'un passage progressif à 67 ans, débat déjà de l'idée d'aller plus loin. Toute harmonisation s'annonce donc difficile, voire impossible. On voit mal un peuple européen accepter de payer pour la retraite de ses voisins. Par capillarité, des cotisations aux modes de financement, ce divorce en entraîne d'autres, qui feront diverger les politiques économiques. Et le mal va même au-delà. Plus l'Allemagne vieillit, plus elle devient phobique du déficit. Elle vient de graver dans le marbre de sa Constitution la limitation du déficit public fédéral à 0,35 % de son PIB dès 2016. Les Français, plus jeunes, ne débattent, eux, que du... grand emprunt. pagay@latribune.fr



RETROUVEZ chaque jour la chronique économique d'Éric Izraelewicz en vidéo sur latribune.fr

Salaire des patrons : un petit mieux

Le rapport Medef-Afef sur la façon dont les groupes du SBF 120 ont appliqué leurs recommandations d'octobre 2008 sur la rémunération de leurs dirigeants ne fera pas taire les Saint-Just. Partant du principe que les règles de transparence suffisent à décourager les comportements cupides, ce document ne porte que sur la qualité de l'information des entreprises cotées publiée dans leur rapport annuel. Mais il ne dit rien sur le montant, ni même sur l'évolution des émoluments des patrons français en 2008. Il ne permet donc pas de porter un jugement sur une éventuelle modération des appétits patronaux. Tout juste révèle-t-il que le nombre de sociétés ayant attribué des stock-options à leurs mandataires sociaux a baissé en 2008. Et que 64 % des mandataires sociaux ne bénéficient pas, ou plus, de contrat de travail. Cela suffit-il à conclure à une moralisation des pratiques ? À l'évidence, c'est un peu tôt. Si une entreprise sur deux a prévu de verser des indemnités de départ à son dirigeant, les trois quarts



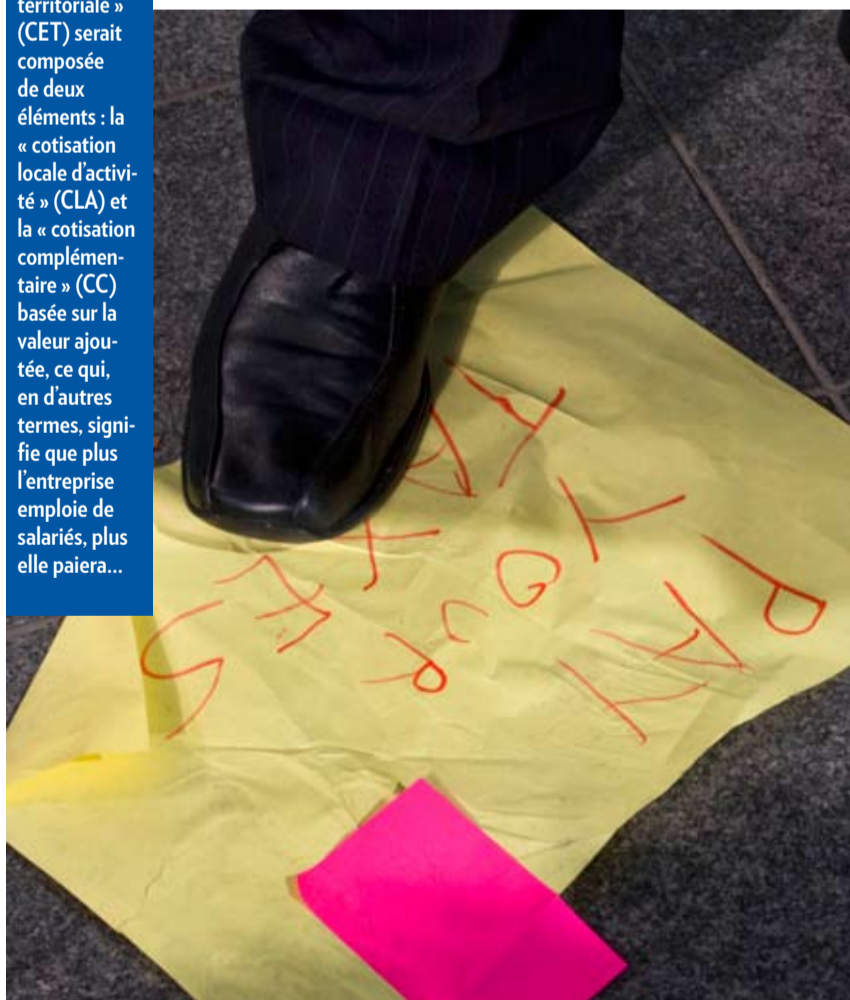
PAR VALÉRIE SEGOND

d'entre elles ne l'ont toujours pas conditionné à un changement de contrôle ou de stratégie, comme l'avait demandé le Medef. Et s'il y a moins d'attribution systématique de stock-options, les entreprises du CAC 40 se sont en partie rattrapées sur les actions gratuites. Le seul progrès tangible à ce jour porte sur les informations données dans le rapport annuel, plus nombreuses, en particulier sur les critères des rémunérations variables. Mais sur l'information aussi, il reste de sérieuses lacunes, comme sur le coût final pour les sociétés des retraites chapeaux et autre système de santé au bénéfice des dirigeants. On doit bien sûr reconnaître qu'il y a des progrès de transparence, lesquels finiront tôt ou tard par changer les us des conseils. Mais on a du mal à partager l'enthousiasme du Medef. vsegond@latribune.fr

PRÉCISIONS ET CORRECTIONS

● Dans l'interview de Pierre Le Roy, publiée dans « La Tribune » du 17 novembre, page 6, il fallait lire : « Si on observe l'évolution de la production agricole mondiale entre 1995 et 2008, on est sur une tendance d'un triplement de la production agricole mondiale entre 1995 et 2050. » – au lieu de : « Si l'on observe la tendance depuis 1995, les rendements ont quasi triplé. »

La « contribution économique territoriale » (CET) serait composée de deux éléments : la « cotisation locale d'activité » (CLA) et la « cotisation complémentaire » (CC) basée sur la valeur ajoutée, ce qui, en d'autres termes, signifie que plus l'entreprise emploie de salariés, plus elle paiera...



ESS-HARPORE/DIGITAL-REA

LA TRIBUNE

Édité par : La Tribune SAS
26, rue Oradour-sur-Glane, CS 91522,
75725 Paris Cedex 15
Standard : 01 44 82 16 16
Adresse Internet : <http://www.latribune.fr>
Président, directeur de la publication :
Alain Weill.
Directrice générale : Valérie Decamp.

Directeur des rédactions : Erik Izraelewicz.
Directeurs adjoints : Sophie Gherardi,
Pierre-Angel Gay.
Rédaction en chef : Odile Esposito (Industrie
et Services) ; Jean-Baptiste Jacquin (Tech-
nologie, Médias, Télécoms) ; François Lenglet
(Economie, Politique, International) ; Muriel
Motte (Marchés et Finance) ; Olivier Provost
(Latribune.fr) ; Philippe Mabille (Éditorialiste) ;
Anne Debray (Édition).

Directeur artistique : Éric Béziat.
Directrice des nouveaux médias :
Astrid Arbey.
Publicité : La Tribune Régie
Directeur publicitaire Pôle financier :
Ghislain Boyer.
Directrice de publicité International :
Carole Gremillot.
Directeur Marketing : Arnaud Jaouen.
Directeur de la Diffusion : Pascal Poli.

Impression : Paris Offset Print – 30, rue Raspail,
93230 La Courneuve ; Midi Print, Gallargues ;
Ouest Print, Bourmezeau, Nancy Print.

Service abonnements
Numéro vert : 0 800 13 23 33 (appel gratuit)
Fax abonnements : 01 55 56 70 50
Abonnement 1an (France métr.) : 459 € TTC

USA : USPS #017531.
Periodical Postage paid at Champlain N.Y.
and additional mailing offices.
For Details call IMS at 1 (800) 428 3003

Distribué par les NMPP.
Commission paritaire : 0909C85607
ISSN 0989-1922 – Contacter le service
Diffusion au n° 01 44 82 17 80



IMPRIMÉ EN FRANCE
PRINTED IN FRANCE

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord
de l'éditeur – Art. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle.

LA TRIBUNE
est une publication de La Tribune Holding
Principal associé : News Participations
Président : Alain Weill
Directeurs généraux : Marc Laufer, Valérie Decamp